

ANNEXE 4

LISTE DES DÉCHETS INTERDITS EN DÉCHÈTERIE (Y COMPRIS ZONE DE RÉEMPLOI ET DONNERIE)

TYPE DE DÉCHETS	PRÉCISIONS
Ordures ménagères	Emballages ménagers, verre, journaux-magazines collectés en porte à porte ou en point d'apport volontaire (sauf en cas de présence sur site d'une colonne d'apport volontaire destinée à recueillir ce type de déchets)
Déchets non triés	
Déchets brûlés et cendres	
Déchets très volumineux	Epave de voiture, motos, cyclomoteurs, cuve à fioul, souches, etc.
Pneus	Tous les pneus sauf les pneus VL sans jante et pneus acceptés par les filières d'éco-organisme
Pièces automobiles, deux roues et bateaux	
Cadavres d'animaux	
Déchets industriels	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Déchets amiantés et fibrociments ; ☞ Déchets hospitaliers et médicaux ; ☞ Déchets explosifs (en particulier bouteilles de gaz, extincteurs et fusées de détresse de bateaux) ; ☞ Déchets radioactifs (paratonnerre, sources médicales radioactives, etc.)
Batteries principales de voitures électriques	
Tout déchet non identifié	